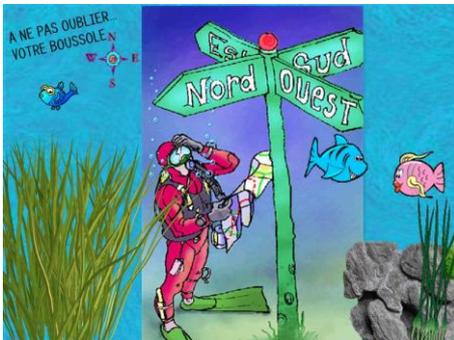


C'est raison, y a pas que l'ordi dans la vie...



Agent en télétravail : en cas d'absence la veille ou le lendemain du jour de télétravail le matériel est pris le dernier jour travaillé et restitué lors du retour en agence.

Agents sous statut public/ monétisation jours CET : vous avez la possibilité de demander la monétisation de vos jours CET **jusqu'au 28 février**. En cas de dysfonctionnement la demande est à transmettre au gestionnaire GAP par courriel.



Tout salarié qui le souhaite peut faire une **demande d'immersion**. Pour cela il doit en faire la demande auprès du service RH qui examinera de près le projet professionnel.



Groupe d'expression QVT : un plan de déploiement est en cours auprès des ELD. Une session de formation a été développée par le campus et sera déployée pour les animateurs. **Tout agent peut faire savoir qu'il souhaite être animateur**, la sélection se fera sur la base du volontariat.

